

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 11 OCTOBRE 2021 A 18H30

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Vingt et Un, le **11 OCTOBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
12 octobre 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoins, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, Mme RAIZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Création et financement
de circuits Culturels et
Touristiques.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. COLIN Joël

Mme ELI Emilie à Mme COÏS Magali

Absents excusés :

Mme DEL MASTRO Marie-Claire

M. BURGER Emmanuel

N° 72/2021

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Dans le cadre de la dynamique de Revitalisation Bourg-Centre, Monsieur Joël COLIN, Adjoint Délégué, expose au Conseil Municipal le projet de création de circuits culturels et touristiques subventionnables grâce à des fonds européens, de la Région Grand Est, de l'État, du Département des Vosges ou de tout autre financeur potentiel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Convention « Revitalisation des bourgs-centres » signée le 22 juin 2018 entre l'Etat, le Département des Vosges, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la commune de Raon l'Étape ;

Vu la Convention tripartite n°P09EB80H006 signée le 18 octobre 2018 entre la commune de Raon l'Étape, l'Établissement Public Foncier Grand Est et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;

Considérant que la commune de Raon l'Étape, accompagnée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et soutenue par l'État, le Département des Vosges et l'Établissement Public Foncier Grand Est, s'est engagée depuis 2018 dans une démarche partenariale et transversale de revitalisation ;

Considérant qu'une étude de revitalisation du centre-bourg, sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public Foncier Grand Est, a été menée en 2019-2020 ; qu'elle a permis d'établir un diagnostic ainsi qu'une stratégie partagée de reconquête du cœur de ville et de renforcement du positionnement de la commune

dans le maillage territorial ; que cette stratégie prend la forme d'un plan d'actions à mener en matière d'aménagements urbains et de requalification des secteurs prioritaires, d'habitat, de commerce, de tourisme, de patrimoine ; que cette stratégie a été validée lors d'un Comité de Pilotage de restitution de l'étude le 21 septembre 2020, puis approuvée en Conseil Municipal de Raon l'Étape le 9 mars 2021 ;

Considérant que l'une des actions prioritaires intégrées au plan d'actions vise la création de circuits en ville permettant de valoriser son patrimoine architectural et paysager ; qu'en parallèle un projet d'art urbain a été lancé ; que cela fait l'objet d'une démarche globale et cohérente dont les objectifs principaux sont les suivants : mettre en lumière les atouts de Raon l'Étape, renforcer l'offre touristique et culturelle, favoriser la fréquentation du centre-bourg ; qu'à ce titre seront mis en œuvre la réalisation de fresques murales ainsi que l'aménagement des circuits (signalétique, panneaux d'information, etc.) ;

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré est unanime à :

APPROUVER le projet de circuits culturels et touristiques, dont le plan de financement est joint en annexe à la présente délibération ;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les aides des fonds européens, de la Région Grand Est, de l'État, du Département des Vosges ou de tout autre financeur potentiel ;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Benoît PIERRAT